ART. 15 N° **I-1095**

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º I-1095

présenté par

M. Castellani, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, Mme Wonner et M. Simian

ARTICLE 15

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« e) bis Le dernier alinéa du B du V est complété par les mots : « et de soja. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En réponse à une forte demande des consommateurs, la production mondiale du soja a décuplé des dernières décennies. Cette demande s'est accompagnée d'impacts environnementaux désastreux et sociaux considérables dans les zones de cultivation du soja.

Selon le WWF, en Amérique du Sud, ce sont les productions de bœuf et de soja qui participent à convertir le plus les écosystèmes naturels. Entre 2000 et 2010, 24 millions d'hectares de forêts, de savanes et de prairies ont ainsi été convertis en pâturages pour le bétail, avant que le soja n'y soit cultivé.

Au même titre que l'huile de palme, dont l'exploitation est responsable d'un désastre environnemental en Asie du Sud-Est, le soja ne peut être considéré comme un biocarburant en ce qu'il impacte directement des écosystèmes, la faune sauvage mais également les populations locales.